



PAROISSE DE COMPESIÈRES

Saconnex-d'Arve 300, 1257 Croix-de-Rozon
compesieresinfo.blog.tdg.ch

Scannez
pour en
savoir +



Jean-François Mabut
Président du Conseil de paroisse
Annecy 279
1257 Croix-de-Rozon

Véronique Crettenand (VC), Gisèle
Gaud (GG), Pierrette Sapey (PS),
Bernard Blondin (BB), Christophe
Cortiglia (CC), Jérôme Dusonchet (JD),
Membre de droit: Isabelle Hirt (HH)
Invités: Marianne Richeux (MR),
Bernard Dusonchet (BD)

Croix-de-Rozon, le 22 avril 2022

Chers amis,

La troisième séance du Conseil de paroisse de 2022 au lieu le

Lundi 2 mai à 17h30 au Centre Saint-Sylvestre, salle du haut.

Ordre du jour du Conseil de paroisse	Qui
1. Informations diverses, en particulier a. Agenda 2022, point sur l'attribution des services (qui fait quoi) b. Administration (secrétariat, bâtiments, finances) c. Inventaire Paroisse 2022 d. Fichier catholique	JFM JFM/CC/BB BB/CC BD
2. Suivi du PV du 9 mars 2022 et adoption a. Aide à l'Ukraine, Budget UP 22, Synode 23, Projet Orgue 21 b. Groupe pastorale de Compesières au CC Salève, c. Représentant de Compesières au CUP	JFM MR BD
3. Projet Orgue 21 a. État des lieux, octobre 21, janvier 22, 31 mars, 6 avril. b. Nouvelle proposition du Conseil de paroisse (Doc 1)	JFM Tous Tous

	c. Désignation d'un responsable du dossier Orgue (Doc 2) d. Planning	
4.	Projet de délibération "Membres cotisants amis de l'église de Compesières" (Doc 3)	BB
5.	Projet Eglise Verte : Panneaux solaires, facturation verte par les SIG " (Doc 4)	CC
6.	Assemblée générale du 15 mai a. Ordre du jour (Doc 5) b. Rapports: pastorale, gestion)Doc 6) c. Comptes 2021, budget 2022 (Doc 7)	JFM JFM JFM/MR BB
7.	Procédures, marches à suivre, modes d'emploi (Doc 8)	JFM/GG
8.	Fête du 100 ^e de l'orgue le 19 novembre 2022 (Doc 9)	VCR/JFM
9.	Divers et propositions individuelles.	

Au plaisir de vous retrouver le lundi 2 mai à 17h30 à Compesières.

Jean-François Mabut, président

Président du Conseil de paroisse

- Voir aussi cet article dans [Cath.ch](#)



Scannez
pour en
savoir +

PAROISSE DE COMPESIÈRES

Saconnex-d'Arve 300, 1257 Croix-de-Rozon
compesieresinfo.blog.tdg.ch



Doc 1 (voir fichier séparé): Projet de délibération portant sur la répartition des charges de l'Eglise entre la Paroisse et l'Association Orgue 21

Considérant

- La décision de l'[assemblée générale extraordinaire de la Paroisse de Compesières du 9 mars 2021](#) de poursuivre la recherche de financement en vue de rénover l'orgue de l'église en assurant une stricte neutralité des coûts pour la paroisse (voir en annexe ci-dessous la décision et l'objet du vote selon le PV de l'AG)
- l'avant-projet de partenariat présenté à la fin octobre 2021 par le Conseil de paroisse à l'Association Orgue 21 et les amendements de celle-ci remis fin janvier 2022. Le but était de garantir un lien juridique étroit entre l'Association Orgue 21 et la paroisse en vue de garantir le financement durable des charges directes de l'orgue et d'une partie des charges de l'église.
- La nouvelle proposition adressée le 31 mars 2022 par l'Association Orgue 21 comprenant d'une part un mandat de construction et d'autre part une convention de gestion, ces deux documents étant liés.
- La non réalisation des gabarits des deux orgues de chœur, partie du projet Orgue 21, promis durant l'automne 2021, et d'une information publique permettant aux paroissiens et amis de Compesières de se faire une idée concrète de l'emprise de ces deux positifs et du projet dans son ensemble,
- La décision unilatérale de l'association Orgue 21 de scinder strictement le projet Orgue 21 en deux étapes distinctes: la première portant sur le grand orgue, la seconde sur la construction des deux positifs dans le chœur de l'église,
- le fait que, en l'état, la proposition du 31 mars 2022 exclut complètement la Paroisse de la phase de construction du nouvel instrument comme de la gestion de l'orgue qui sera exclusivement l'affaire de l'Association Orgue 21 (subsidièrement des Musicales de Compesières, à défaut d'une Fondation tierce),

Considérant enfin, pour user d'une image simple, que le cadeau de l'orgue à la paroisse s'apparente au cadeau d'une Rolls à une famille, qui n'en a pas une évidente utilité mais

dont elle devra néanmoins supporter les frais directs et indirects (il est rappelé ici que le ménage courant de la paroisse est déficitaire depuis plusieurs années),

le Conseil de paroisse, soucieux de trouver une solution simple et durable pour la gestion du futur orgue, sans frais supplémentaires pour la Paroisse

propose

- 1) que l'association Orgue 21 participe forfaitairement aux frais annuels de l'église en finançant chaque année pendant 10 ans un tiers des charges totales de l'église (frais du nouvel orgue compris), la paroisse supportant les deux autres tiers et ce quel que soit l'usage fait de l'orgue par les parties. Le montant des charges totales à répartir fait l'objet d'un budget annuel, de versements trimestriels, et d'un décompte annuel à livres ouverts.
- 2) que l'usage de l'orgue est libre tant pour l'Association Orgue 21 que pour la Paroisse dans le cadre d'une planification semestrielle, à charge pour chaque partenaire de jouer ou faire jouer l'instrument aussi souvent que possible,
- 3) que les conditions de location de l'église restent inchangées, la facturation de l'orgue venant en sus de la facturation du bâtiment,
- 4) que toutes les questions relatives à l'usage de l'orgue et à la facturation de son usage sont gérées par une commission paritaire formée d'un commun accord par l'Association Orgue 21 et la Paroisse,
- 5) que les éventuels désaccords qui pourraient surgir au sein de la commission sont réglés par les présidents des deux associations partenaires. A défaut d'accord, un arbitre indépendant peut exceptionnellement être sollicité.
- 6) que pour faire face à un quelconque défaut de l'Association Orgue 21, celle-ci constitue un fonds assurant le financement de sa part aux frais annuels pendant 10 ans,
- 7) que le poste d'organiste titulaire de l'orgue est mis au concours par ladite commission trois ans après l'inauguration de l'instrument pour une période de trois ans, renouvelable deux fois.
- 8) que la présente délibération est soumise à l'Eglise catholique romaine de Genève pour préavis avant d'être soumise à l'Assemblée générale de la paroisse.

Annexes:

Extrait et décision du PV de l'AG extraordinaire du 9 mars 2021

Bouclement des comptes 2021 de l'église de Compesières

Proposition du 31 mars 2022 de l'Association orgue 21 (Mandat et convention de gestion)

Bref rappel historique du projet

Pour mémoire, extrait du PV et décision du 9 mars 2021 concernant le projet Orgue 21

Le projet prévoit de doubler l'instrument en largeur et en profondeur. L'actuel instrument a été créé en 1922 avec des matériaux nobles et solides, et des tuyaux encore modernes alors que la rénovation de 1954 est de moins bonne qualité.

Une deuxième partie du projet consisterait à créer un positif dans le chœur avec un autre jeu de tuyaux qui pourraient être couplés aux tuyaux de la tribune et une console amovible. Cette partie serait novatrice à Genève.

Les Musicales ont créé une association autonome et indépendante pour la réfection de l'orgue, charge à elle de trouver auprès de sponsors le financement du projet. Le budget de celui-ci s'élèverait à 1,5 million de francs.

Il est précisé que la paroisse n'aurait rien à financer dans ce projet au moins pendant 10 ans.

Décision : l'assemblée donne-t-elle mandat à l'association de poursuivre le dossier en vue de la rénovation de notre orgue ?

Votants : 16 pour 2 contre 3 abstentions.

La poursuite du projet est avalisée et André Crettenand donne mandat à Claire Haugrel de poursuivre la recherche du financement.

Claude Magnin
Monique Gaud

Boucllement du compte 2021 de l'église

Compte Eglise 2021	Résultats	Dépenses	Recettes
	-20288	26 188	5 900

DOC 2: Chef de projet Orgue 21

Désignation d'un membre du Conseil de paroisse chargé du dossier Orgue 21, information, unité du projet. (projet du 9 mars)

Considérant

- la décision du président du Conseil de paroisse de se démettre de la conduite du projet Orgue 21, en raison de son opposition à ce projet, qu'il juge dispendieux, disproportionné, sans intérêt pour la liturgie, anachronique - mieux vaudrait, dit-il, financer le développement de la culture musicale, un chœur, un ensemble instrumental,
- le mandat de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2021 qui a accepté le principe de reconstruire l'orgue de Compesières, pour autant que cela ne coûte rien à la paroisse,
- le projet de décisions de l'AG de la paroisse de Compesières du 29 novembre 2021 fixant les conditions d'adoption du projet final Orgue 21 (voir ci-dessous),
- la décision de l'association pour l'orgue de modifier ses statuts qui prévoyaient sa dissolution au lendemain de l'inauguration de l'orgue et partant son engagement à demeurer une partie prenante durable dans l'exploitation de l'instrument comme à en supporter les charges directes ainsi qu'une partie des charges indirectes,
- le projet de convention en cours d'examen, dont le but est d'établir les règles du partenariat entre la paroisse de Compesières et l'association Orgue 21 et les modalités de répartition des charges d'exploitation directes et indirectes de l'orgue,

Le Conseil de paroisse décide en sa séance du 9 mars 2022 de confier la conduite des pourparlers avec l'association Orgue 21 à

Information

Le Conseil de paroisse dit qu'aucun accord ne sera signé tant que l'entier du projet ne sera pas présenté dans sa version définitive aux paroissiens et à toutes personnes intéressées par ce projet. Compte tenu des enjeux culturels, musicaux, architecturaux et liturgiques, il importe que la population soit dûment informée par tous moyens utiles.

Unité du projet

Le Conseil décide que le projet ne saurait être découpé en tranches. Il appartient en conséquence à l'association Orgue 21 de bâtir à ses frais des gabarits afin que les usagers de l'église de Compesières puissent se faire une idée de l'emprise des deux positifs envisagés dans le chœur de l'église.

Aval des autorités ecclésiastiques

Le Conseil décide de requérir l'aval formel des autorités de l'Église catholique romaine de Genève (ECR) à propos du projet Orgue 21 et des modalités de partenariat envisagées.

Annexe à Doc 2: Pour mémoire, projet de décision soumis à l'AG extraordinaire de la paroisse de Compesières le 29 nov 2021

Construction et exploitation d'un nouvel orgue

Considérant

- le projet de Claire Haugrel, directrice des Musicales de Compesières, évoqué depuis plusieurs années sur le site des Musicales de Compesières et présenté au Conseil de paroisse en 2020.
- la création de l'association Orgue XXI en février 2021, dont les statuts sont annexés, porteuse du projet,
- la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2021 de la paroisse de Compesières de mandater Claire Haugrel et l'Association Orgue 21 de rechercher les fonds nécessaires à une démolition-reconstruction de l'orgue de 1922/1954 à condition que le projet ne coûte rien à la paroisse de Compesières ni au plan de l'investissement initial ni du fait de l'exploitation du nouvel instrument
- l'avant-projet remis à la paroisse juin 2021 par le comité Orgue XXI sous forme de deux documents détaillant les spécificités du nouvel instrument et son prix forfaitaire.

l'assemblée générale de la paroisse de Compesières du 29 novembre 2021

suspend sa décision

1. à l'adoption par l'association d'une Convention de partenariat entre la Paroisse et l'Association pour l'orgue, laquelle établit que l'orgue reste la propriété de l'Association pour l'orgue et en supporte toutes les charges de construction et d'exploitation pour une durée d'au moins dix ans. (Avant projet annexé),
2. à la production d'un document décrivant le projet, les interventions dans le bâtiment de l'église, une planification des travaux,
3. à la modification des statuts de l'Association pour l'orgue notamment l'article 18 afin de rendre l'Association pérenne et à même d'assumer la gestion de l'orgue dans la durée,
4. à la production d'une attestation fiduciaire garantissant que les promesses de don récoltées sont suffisantes pour couvrir l'ensemble des coûts de l'investissement y compris les travaux dans le bâtiment rendus nécessaires par l'installation du nouvel instrument, sans frais aucun pour la paroisse de Compesières,
5. à la production de documents attestant de la capacité de l'association orgue 21 à mobiliser dans la durée les fonds nécessaires à couvrir les charges annuelles spécifiques à l'exploitation de l'orgue et les charges communes,
6. à la production d'un préavis favorable des autorités ecclésiastiques
7. à l'engagement par l'Association orgue 21 de requérir toutes les autorisations nécessaires à la construction de l'instrument.
8. à l'engagement de l'Association orgue 21 de compenser le CO2 dégagé pour maintenir la température de l'église à 19 degrés (actuellement 13 degrés)

Doc 3: Modification des statuts

Projet de délibération pour la création de membres cotisants amis de l'église de Compesières

Considérant

- que la paroisse de Compesières compte environ 1200 baptisés inscrits au registre des de l'Église catholique romaine de Genève (ECR) et que nous n'avons pratiquement aucun contact régulier avec ces personnes.
- que l'église de Compesières est connue loin à la ronde comme un lieu de culte emblématique formant au sein du hameau un des plus beau site du canton
- que le projet Orgue 21 est susceptible d'augmenter la notoriété du hameau de Compesières et de son église,
- que la paroisse possède par ailleurs est une très belle salle de manifestations qu'elle a besoin de louer ne serait-ce que pour dont Le projet est de créer un statut de membre cotisant et de membre ami de l'église de Compesières afin de progressivement élargir la base des personnes que nous pouvons interpeller et informer des activités de Compesières, de l'Unité pastorale, de l'ECR etc.
- que l'article 35 des statuts prévoit déjà comme source de financement de la paroisse des cotisations volontaires. Il s'agit de modifier l'article 3 en ajoutant un alinéa d) nouveau autorisant la création d'un sous-registre des membres actifs et amis de l'église de Compesières.

L'assemblée générale du 15 mai décide

de modifier les articles 3 et 35 des statuts afin d'autoriser la création de membres amis de l'église de Compesières.

Article 3 Qualité de membre (modifié)

- a) Sont membres de l'association toute personne de religion catholique romaine, résidant sur le territoire de la paroisse et figurant sur le registre de la paroisse.
- b) Le prêtre administrateur et le répondant pastoral de la paroisse sont membres d'office.
- c) Le conseil de paroisse peut octroyer la qualité de membre à des catholiques romains non domiciliés sur le territoire de la paroisse.
- d) *Le Conseil de paroisse peut instaurer une cotisation de membres actifs et de membres amis de l'église de Compesières. (nouveau)*
- e) L'exclusion d'un membre de l'association n'est pas possible.

Article 35 Finances (modifié)

- a) Les ressources de l'association sont constituées notamment par les
 - i) les cotisations des membres actifs, *les cotisations des membres amis de l'église de Compesières*, des cotisations volontaires, (...)

Doc 4: Projet Eglise verte

Avant-projet de délibération en vue de réduire l'empreinte écologique de la paroisse

Considérant

- Les objectifs et obligations de réduction de la consommation des énergies non renouvelables de la Suisse et du Canton de Genève.
- L'encyclique du pape François [Laudato Si'](#). L'évêché de Lausanne, Genève et Fribourg est membre du [global Catholic Climate Movement](#).
- Le programme « Eco 21 collectivités » des SIG, auquel la commune de Bardonnex a adhéré,
- L'intérêt de notre paroisse de réduire ses charges

L'assemblée générale du 15 mai demande au Conseil de paroisse

1. d'étudier les possibilités de réduction des consommations de gaz et d'électricité de l'église de Compesières et de la salle Saint-Sylvestre
2. d'adhérer sans tarder au tarif Vitale vert des SIG
3. d'étudier la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit de l'église
4. d'inciter l'Unité pastorale Carouge Salève Acacias à s'engager dans de semblables programmes.

Répartition des tâches du Conseil

JF Mabut: présidence, gestion de la salle St Sylvestre, information (compesieresinfo.blog.tdg.ch, Feuillet Salève, Bard'Aujourd'hui), Formation, Relations avec l'UP (membre du comité de gestion de l'UP), Relations extérieures

Véronique Crettenand: vice-présidence, cogestion des locations de l'église et de la salle St Sylvestre (l'idée est de pouvoir suppléer au président), 100e orgue (vendredi 18 novembre inauguration officielle de Saint-Sylvestre, samedi 19 concert du 100e, dimanche 20 grand repas paroissial à la salle communale de Bardonnex. Projet Orgue 21.

Gisèle Gaud: vice-présidence, animation du groupe lecteurs, l'élargir afin d'organiser un accueil des paroissiens, organiser le repas des bénévoles, organiser un coin livres et d'autres actions d'animation de l'église, recrutement, pastorale à Compesières

Bernard Blondin: Trésorier, situation semestrielle. Bouclement annuel. Gestion du bilan. Relations Banques, Poste, Fiscalité. Budget de l'UP, Relations régie et locataires. Préparer pour le 4 mai l'adoption d'une décision portant création de Membres cotisants et de membres amis de Compesières, permettant de donner la possibilité d'élargir notre base de cotisants. Autres recherches de fonds, notamment une fois l'an écrire aux 1200 paroissiens pour les remercier de leur soutien.

Christophe Cortiglia: Gestion technique des bâtiments (avec André Crettenand), gestion des détenteurs des clés (église et salle). Installer un panneau de signatures près de l'orgue pour inciter les organistes à remettre la clé à sa place. Planifier les entretiens courants, du nettoyage. Économie du bâtiment, Projet Telecom en vue d'héberger une antenne d'un opérateur de téléphonie dans le clocher (modèle Veyrier), Projet énergie solaire sur le toit de l'église.

Jérôme Dusonchet: à définir

Pierrette Sapey: relation UP (déléguée à l'AG UP), œcuménisme, fichier catholique (avec Bernard Dusonchet)

Marianne Richeux: assurer le lien avec le groupe de la pastorale et le Conseil de communauté Salève (quel renouvellement?). Relance du catéchisme à Compesières. Visites des paroissiens au nom de la paroisse. S'assurer que Bernard Dusonchet est toujours d'accord de représenter notre paroisse au Conseil pastoral de l'UP. En informer Isabelle Hirt.

Isabelle Hirt : Pastorale Salève et UP, sépultures UP

Sépultures (projet de procédure à valider le 9 mars, reporté le 2 mai)

Isabelle Hirt est le contact unique pour les sépultures dans l'unité pastorale. Le secrétariat fait le lien

1. Lors d'un décès, les pompes funèbres alertent Isabelle Hirt et, cas échéant, les communes concernées (fossoyeur). Pour Compesières, Isabelle ou le secrétariat alerte Gisèle Gaud (ou en son absence JF Mabut) et lui indique la date et l'heure de la célébration, s'il s'agit d'une messe ou d'une absoute, le nom du célébrant et s'il y a inhumation au cimetière ou non.
2. Gisèle envoie un courriel aux membres du groupe Services église de Compesières. Elle informe la mairie de l'heure et de la date de la cérémonie s'il n'y a pas inhumation à Compesières. Elle alerte la commune de la date et de l'heure de la cérémonie s'il n'y a pas d'ensevelissement.
3. Isabelle prend contact avec la famille et organise la sépulture. Elle informe la famille de la possibilité de louer la salle Saint Sylvestre (location possible dès 14h, sauf mercredi, capacité max 100 personnes). Elle s'assure que les pompes funèbres ont bien spécifié le mode de facturation à la famille (à choix quête pour la paroisse ou facture selon tarif Salève).
4. Karine gère la partie administrative de la sépulture et transmet à Annick Roman les coordonnées nécessaires pour la facturation éventuelle à la famille au nom de la paroisse de Compesières et cas échéant la facturation de la salle St Sylvestre. Annick procède au recouvrement et à la comptabilisation.
5. Les personnes de service répondent au mail de Gisèle en choisissant l'option à tous. Gisèle désigne la personne en charge.
6. En hiver, la personne désignée enclenche le chauffage la veille (position Occupé) et le déclenche à la fin de la cérémonie
7. Il ouvre la sacristie une demi-heure au moins avant la cérémonie enclenche la sono, allume les lumières, installe cas échéant les tirelires en bois pour la quête, est à disposition de l'officiant, sonne les cloches, sauf avis contraire, à l'entrée et à la sortie du cercueil, vérifie à la fin de la cérémonie que les Pompes funèbres ont bien tout éteint, tout fermé, que l'encensoir est bien à sa place et remet le chauffage sur inoccupé (l'automatisme se remet en route). Cas échéant, il récupère la quête qui est versée dans un sac noir et dans le coffre de la sacristie. Monique Gaud se charge de venir le relever, d'en faire décompte, d'en verser le produit à La Poste et d'alerter Annick par courriel.
8. En cas de location de la salle St Sylvestre, il s'occupe de prendre contact avec la famille et de remettre la clé de la salle à la personne responsable désignée par la famille. Il rappelle que la salle doit être rendue propre en ordre. A défaut, un nettoyage peut être facturé en sus 100 fr. A l'issue de la réception, la clé de la salle doit être déposée dans la petite boîte blanche située à gauche de l'entrée de la salle.
9. Le sacristain bénévole du jour écrit enfin un petit courriel à Gisèle et à JFM pour leur indiquer que tout est ok ou leur signaler d'éventuels problèmes.